

Communiqué de presse n°21 du 22 novembre 2012

Convention collective nationale 51 non lucrative **La CFDT santé sociaux choisit de préserver les garanties collectives des salariés**

La CFDT santé sociaux réunie en conseil fédéral extraordinaire ce jeudi 22 novembre a décidé de signer l'avenant 2012-04 du 12 novembre 2012. Cette décision peut permettre de préserver le socle conventionnel pour 250 000 salariés.

La CFDT santé sociaux a pris ses responsabilités face au risque représenté par l'agrément par la ministre de la Santé de la recommandation patronale unilatérale. Cette recommandation porte atteinte de façon inacceptable aux **droits des salariés** et au **dialogue social national**.

La CFDT santé sociaux a fait le choix de préserver des garanties collectives pour les salariés, supérieures à celles de la recommandation patronale.

Il reste désormais aux autres acteurs de prendre leurs responsabilités vis-à-vis des salariés (ministère, chambre patronale, autres organisations syndicales).



Contacts :
Michael Deroche
Chargé de communication

Gladys Monduc
Assistante de communication

Tél : 01 56 41 52 31
Fax : 01 42 02 48 08
presse@sante-sociaux.cfdt.fr